

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 11 octobre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019**

**2019 DAC 795** Subvention (1.500 euros) à l'association Compagnie Les Toupies (13e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Compagnie Les Toupies (13e) ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association Compagnie Les Toupies, 16 rue Edouard Robert 75012 Paris directement, au titre de ses actions en 2019. N° de dossier 2019-09694, n°simpa 212

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 1.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**